

« *Ecclesia semper reformanda* ».
*La réforme de l'Église,
une gestation perpétuelle*

Jean-Louis GAZZANIGA

L'expression serait relativement récente – au début du XVII^e siècle –; la pratique, en revanche, est ancienne. On pourrait, sans exagérer, dire qu'elle est aussi ancienne que l'Église elle-même qui doit sans cesse se réformer.

Parler de réforme(s) dans l'Église selon que l'on met une majuscule ou une minuscule, un singulier ou un pluriel, limite beaucoup le champ d'investigation.

La « Réforme » est restée pendant longtemps dans l'historiographie ecclésiastique comme la Réforme protestante, marquant un moment décisif de l'Histoire de l'Église. Autour de la Réforme, on pouvait étudier la pré-Réforme pour la période allant de la fin du Grand Schisme à Luther, et ensuite la Contre-Réforme du concile de Trente au milieu du XVII^e siècle.

Le vocabulaire a aujourd'hui changé et avec lui la perception que l'on a de la réforme de l'Église. L'étude des mouvements réformateurs ne met plus en avant une préparation de la Contre-Réforme. L'expression elle-même n'est plus de mise, on préfère parler de Réforme catholique. Les titres et les repères chronologiques de la récente *Histoire du christianisme* sont révélateurs de cette évolution sémantique : « 1450-1530 : *De la réforme à la Réformation* » (t. 7) et « 1530-1620 : *Le temps des confessions* » (t. 8). Les historiens

privilégient aujourd'hui la longue durée et, comme il y a un long Moyen Age, il y a aussi un long XVI^e siècle !

De plus, la Réforme des XV^e - XVI^e siècles ne dit pas tout des réformes dans l'Eglise. Bien des mouvements l'ont précédée, d'autres l'ont suivie et si, au début du concile Vatican II, le pape Jean XXIII a parlé *d'aggiornamento*, c'est bien encore de réforme qu'il s'agissait. Une dizaine d'années avant le concile, le P. Congar publiait sa « *Vraie et fausse réforme dans l'Eglise* » (1950) qui synthétisait bien des idées qui devaient servir de base aux débats conciliaires [il en publiera une 2^e édition revue et corrigée à la lumière de textes conciliaires en 1969].

Ces quelques rappels justifient le sous-titre de mon intervention. « *La réforme de l'Eglise, une gestation perpétuelle* ».

Toute l'histoire de l'Eglise, en effet, pourrait être lue à la lumière des nombreuses réformes entreprises, réussies ou malheureuses. G. Alberigo, en rendant compte des travaux de Mgr Jedin, au moment de son décès, titre son exposé « *Réforme en tant que critère de l'Histoire de l'Eglise* ».

Retracer brièvement quelques étapes de cette histoire sera notre premier développement. Nous le ferons essentiellement à partir des hommes qui ont été les artisans de ces multiples réformes. Nous aborderons ensuite les causes des réformes et les remèdes que l'on a tenté d'appliquer, avant de conclure sur certains constats de ce vaste mouvement.

LES HOMMES DE LA REFORME

Il ne saurait être question dans le cadre de cet exposé liminaire, d'évoquer tous les mouvements réformateurs, ni tous les artisans de réformes qui ont jalonné le cours de l'histoire de l'Eglise. Nous avons privilégié quelques noms et quelques moments :

Les XI^e et XII^e siècles sont marqués par la Réforme grégorienne. Si, comme chacun sait, le mouvement doit son nom à Grégoire VII (1073-1085), il avait commencé bien avant lui et lui a survécu. L'origine est comme souvent chez quelques évêques zélés, Atton de Verceil, Fulbert de Chartres, Fulcran de Lodève et tout un milieu lorrain d'où partira la réforme, due à l'initiative de quelques grands papes issus ou proches de Cluny : saint Léon IX, Nicolas II,

Grégoire VII et Urbain II, secondés et relayés par saint Pierre Damien, Wason de Liège, Humbert de Moyen-Moutier et Hugues de Die.

Un siècle de réformes dont on a pu dire qu'il était « le plus grand tournant de l'ecclésiologie », marqué par une forte « juridisation » et un renforcement de la conception hiérarchique de l'Eglise dont le fondement est le pape *ecclesiae romanæ caput*, par l'effacement corrélatif d'une Eglise de fidèles *congregatio fidelium* (Y. Congar), que l'on trouvait pourtant à l'époque carolingienne.

Franchissons quelques siècles et abordons **un long XV^e siècle quelque peu arbitraire, du Grand Schisme au concile de Latran V / Pise.**

La « réformation » n'a jamais véritablement cessé : Guillaume Durand de Mende, le jeune, dans son célèbre traité sur la célébration du concile (au moment du concile de Vienne [1311]) lance la formule qui va devenir célèbre : *reformatio ecclesie in capite et in membris*.

Le Grand Schisme et la crise conciliaire vont donner à ce programme une particulière actualité. On doit cependant noter un élément nouveau, car la « réformation » qui s'appliquait jusque-là à l'Eglise intéresse aussi l'Etat et le pouvoir laïque : rois et princes mettront à leur programme, à côté des réformes classiques de la justice et des finances, celle de l'Eglise. Cette dernière n'a pas l'unité de la réforme grégorienne.

Il faut d'abord mettre un terme à la crise qui oppose le Pape et le Concile, et aux discordes qu'elle a engendrées. Les initiatives sont nombreuses, souvent éphémères et pas toujours couronnées de succès. Pour simplifier, on peut dire qu'il y a la réforme mise en place par quelques évêques dès la fin du XIV^e siècle et que certains vont mener jusque dans les années 1520/1530. Cela va de prélats peu connus (Jean de Cardaillac à Cahors ; Guillaume de Montjoie à Béziers ; Hélie de Bourdeille à Périgueux ; Pierre Soybert à Saint-Papoul ; Robert de Bavière à Strasbourg ; François d'Estaing à Rodez ; Antoine d'Estaing à Angoulême ; Etienne Poncher à Paris ; Guillaume Petit à Troyes ; Louis Guillard à Tournai, puis Chartres ; Louis Pinelle à Meaux ; Hugues Hazards à Toul ; François de Metz à Genève ; Jean Michel et Jean de Rely à Angers ; Claude Seyssel à Marseille...) à des groupes plus célèbres et plus importants, comme celui de Meaux autour de Guillaume Briçonnet.

A côté des évêques il faut mentionner les réguliers. Ainsi, pour citer quelques tentatives :

- la réforme de Cluny de Jean de Bourbon, au milieu du XV^e siècle ;
- la réforme italienne de Sainte-Justine de Padoue de Ludovic Barbo ;
- celle de la congrégation de Saint-Benoît de Valladolid ;
- celle de Chezal-Benoît de Pierre du Mas ;
- de Fontevraud..., sans oublier les nombreuses réformes des ordres mendiants.

On compte ainsi chez les réguliers en France tout un vaste mouvement autour des années 1490, dont le cardinal d'Amboise a essayé d'être l'âme et qui n'a pas eu, il faut bien l'admettre, un grand succès.

On ne peut manquer d'associer à tous ces courants réformateurs, les saints, les prédicateurs, les universitaires, qui ont été comme les porte-voix ou le creuset de la réforme. Catherine de Sienne, Vincent Ferrier, Bernard de Sienne, François de Paule, Colette de Corbie sont, pourrait-on dire, les saints de la réforme. Olivier Maillard et Savonarole, les hérauts ; Jean Gerson, plus tard Jean Standonck, Josse Clichtove, les hommes de l'Université de Paris.

Enfin, le pouvoir laïque a façonné, parfois donné la main, voire inspiré la réforme. La Pragmatique Sanction de Bourges (1438) de Charles VII se voulait d'abord une ordonnance de réformation. Charles VIII et Louis XII ont soutenu la réforme des réguliers. Les Etats généraux de 1484 ont également des vues sur la réforme défendue par Jean Cirey, abbé de Cîteaux, et Guy Vigier, abbé de Marmoutiers. Les Parlements ont prêté main forte aux réformateurs. Les princes de Bourgogne ont également entretenu le mouvement. On a longtemps enseigné que ces différentes tentatives réformatrices préparaient la réforme catholique, on considère aujourd'hui que dans leur expression la plus stricte, elles ont plutôt « *jeté les moines dans les bras de la Réforme* ».

Arrivons précisément à la Réforme catholique. Pour nous en tenir toujours à quelques noms, elle a eu ses précurseurs et ses artisans. Les premiers préparent l'esprit du concile de Trente, les seconds vont s'efforcer d'en assurer l'application. Retenons : Gian Matteo Giberti, évêque de Vérone (1524-1543), Jacques Sadolet, évêque de Carpentras et cardinal, François Ximenes de Cisneros, archevêque de Tolède, Barthélemy des Martyrs (o.p.), archevêque de Braga qui a inspiré Charles Borromée ; le cardinal de Givry, en France, évêque de Langres (1529-1561), le cardinal de Lorraine, Nicolas Psaume (de l'ordre de Prémontré), évêque de Verdun (1548-1575), étudiant à Paris, où l'influence de Gerson est encore vive et où

il fréquente le jeune Ignace de Loyola. Saint Charles Borromée s'identifie à l'idéal de la réforme voulue par le concile de Trente. Comme en France, quelques années plus tard, le Bienheureux Alain de Solminihac, évêque de Cahors.

Ces évêques ont été d'abord les réformateurs dans leurs diocèses... Ils ont ensuite porté les réformes du concile. Parmi leurs contemporains nous pouvons nommer encore : Gabriel Bouvery (1540-1572) et Guillaume Ruzé (1572-1587) à Angers, Antoine Créqui (1544-1562) à Nantes, Louis d'Estaing à Clermont. A la fin du XVI^e siècle et au début du XVII^e siècle, du nombre de ceux qui vont suivre l'exemple de l'archevêque de Milan : François de la Rochefoucauld, d'abord à Clermont (1585-1612), puis à Senlis (1612-1622), Silvio de Sainte-Croix à Arles (1574-1598), Antoine Prévost de Sansac à Bordeaux (1560-1591), Arnaud de Pontacq à Bazas (1572-1605), François de Sales à Annecy/Genève et Jean-Pierre Camus (1608-1620) à Belley.

Ces hommes et bien d'autres vont représenter l'idéal du pasteur au XVI^e siècle et vont demeurer comme modèle tout au long de l'Ancien Régime. A ce vaste courant épiscopal, il faut aussi joindre la réforme des réguliers qui va se poursuivre tout au long des XVI^e et XVII^e siècles dans la ligne du concile de Trente. Citons, sans prétendre à aucune exhaustivité :

- la réforme des Camaldules, grâce à Paolo Giustiniani (1476-1528) ;
- celles des Prémontrés voulue par Nicolas Psaume et Servais de Lairuels, ce dernier étudiant à la jeune université de Pont-à-Mousson avec Didier de La Cour, fondateur de Saint-Vanne et saint Pierre Fourier, fondateur des chanoines réguliers de Saint-Augustin. La Lorraine est, une fois encore, au cœur de la Réforme. Alain de Solminihac réforme l'abbaye de Chancelade en Périgord où il succède à son oncle.

Comment ignorer Dom Bénard et la réforme de Saint-Maur, au début du XVII^e siècle, la réforme de La Trappe de l'abbé de Rancé et les fondations féminines qui vont se multiplier tout au long du XVII^e siècle : Ursulines, Visitandines, Bernardines et Filles de la Charité. Avec ces derniers exemples nous nous écartons quelque peu de l'influence directe du concile de Trente .

L'élan réformateur semble marquer le pas au XVIII^e siècle et au début du XIX^e siècle. Il reprend sous des formes multiples vers les années 1830-1850 – comment fixer une date précise ? –. Il ne s'est jamais arrêté. On peut compter la restauration des ordres anciens, la

création de multiples congrégations nouvelles, l'élan missionnaire, la réforme liturgique – comme en perpétuel mouvement ! –, celle du droit canonique pour préparer les deux grands codes de 1917 et 1983, mais également l'immense travail accompli par les exégètes, les recherches théologiques aux multiples courants... Tout le XX^e siècle, à partir des années 30, dominé par la préparation puis la mise en place qui n'est pas encore achevée du concile Vatican II est, pourrait-on dire, réformateur. De ces trente, quarante dernières années, nous sommes les témoins... Elles appartiennent à l'actualité, elles entrent à peine dans l'histoire.

LES CAUSES ET LES « REMEDES »

Je serai forcément plus bref ; il faudrait étudier dans le détail chaque réforme.

Les causes

Sont toujours mis en avant les abus, les désordres, qui ont affecté les institutions et troublé les consciences.

On parlera au moment de la réforme grégorienne de l'emprise du pouvoir laïque dont il faut dégager l'Eglise, de la tentation du temporel, de la simonie, du désordre moral, du nicolaïsme, du défaut de formation des clercs.

A la fin du Moyen Âge, la critique des clercs est permanente ; la hiérarchie ecclésiastique elle-même donne le spectacle du désordre. A cela s'ajoutent les conséquences funestes de la guerre, des épidémies (la peste endémique) et de la crise économique. Le désordre institutionnel trouble les consciences et il entraîne, par la crise de l'autorité, le relâchement moral et une médiocre activité intellectuelle. La critique de la papauté, née au moment du schisme qui va largement lui survivre, touchera bientôt, avec la Réforme protestante, toute l'institution ecclésiastique. Le discours gallican contre Rome et les abus de la cour romaine est bien connu ! S'agissant des abbayes, elles sont souvent présentées comme dépeuplées, à demi-ruinées, ne suivant plus la règle. On accuse la crise économique et on stigmatise les cumuls de bénéfice et la commende.

La Réforme protestante, on l'a dit et répété, accusera toutes ces critiques et leur donnera un caractère absolu et radical. La querelle des abus a longtemps faussé le débat. On sait aujourd'hui ce qu'il faut en penser. Les historiens ont depuis Lucien Febvre parfaitement montré que le mal n'était pas toujours où on le croyait. De ces critiques, trop souvent mises en avant, il faut nuancer la portée. Sans vouloir les nier, il faut savoir les apprécier. On peut notamment formuler trois remarques.

La première nous oblige à considérer que les critiques émanent toujours de ceux qui se plaignent et qui accusent le tableau. De plus, les réformateurs ont toujours un programme à présenter et à défendre. L'historien aurait grand tort de les croire sur parole.

Pour la seconde remarque notons que si la crise est certaine, elle n'est ni générale, ni permanente. Les études récentes sur tel ou tel diocèse, ou sur tel ou tel mouvement réformateur mettent en garde contre des généralisations hâtives et à leur tour abusives.

Enfin, il ne faut pas oublier que mettre en avant les abus est souvent bien commode, cela cache une réalité plus profonde que l'on ne tient pas à mettre à jour. En un mot le discours est facile et, dans sa répétition même, il perd beaucoup de sa valeur.

Les remèdes

Quels sont les moyens mis en œuvre par les réformateurs pour remédier aux abus, faire face aux critiques, pallier les insuffisances ? On retrouve très souvent une propension naturelle à les chercher dans le passé, un passé généralement idéalisé. Il faut, répète-t-on fréquemment, revenir aux règles anciennes.

Cette attitude est généralement celle des réguliers : on doit s'en tenir à la règle telle qu'elle a été voulue par les fondateurs. On se méfie des nouveautés assimilées à des déviations. C'est également le procédé employé pour la réforme du système bénéficial : l'élection est préférée à la nomination et les interventions romaines sont considérées comme une ingérence insupportable. Les réformes proposées par les gallicans en viennent toujours à mettre en avant les libertés anciennes. Comme l'exprime Dufrénois : « *Nos libertés ne sont ni des privilèges particuliers ni des exceptions du droit nouveau ; ce serait plutôt le droit nouveau qui pourrait passer pour une exception de ces premières lois* ».

Cependant, la recherche de l'ancien qui a fait ses preuves n'est pas incompatible avec quelques éléments nouveaux. On le constate notamment, lors de la réforme du clergé au lendemain du concile de Trente.

Ces deux remarques étant posées, les moyens mis en œuvre pour la réforme sont nombreux. On compte au premier rang les conciles. La plupart, au Moyen Age, sont considérés comme des conciles réformateurs – avec plus ou moins de succès –, les cinq conciles de Latran, ceux de Constance, de Bâle, de Florence et de Trente. Les conciles provinciaux et locaux ont plus encore été porteurs de réformes que l'on retrouvait dans les statuts synodaux. Citons encore, parmi les institutions, les visites pastorales, le rappel du devoir de résidence des évêques, l'interdiction du cumul des bénéfices. Il faut évoquer la prédication et le livre, pour la formation des laïques, et la création des séminaires qui a rempli tout le XVII^e siècle, pour la formation des prêtres.

Chacun de ces moyens pourrait être longuement développé pour témoigner de l'efficacité des réformes souhaitées et mises en place, mais également de leurs limites.

CONCLUSION

Il est bien difficile de conclure un tel sujet. Je me bornerai à quelques brèves remarques.

La première tient précisément à l'effectivité des mesures prises par les réformateurs. Les a-t-on appliquées ? Proposons deux éléments de réponse :

- ponctuellement les historiens ont largement répondu : ici oui, là moins bien ; ici rapidement, là fort lentement ; ailleurs jamais. Les séminaires prévus par le concile de Trente dont la laborieuse mise en place a occupé tout le XVII^e siècle est un parfait exemple ;
- en revanche, au plan général, l'historiographie dans son ensemble s'est moins préoccupée de l'opposition aux réformes ; il y a une histoire de l'anti-réforme, du conservatisme dans l'Eglise qui reste à écrire : la peur des réformes, le rejet des réformateurs (il faut avouer que certains étaient particulièrement outranciers) ont aussi leur place.

La seconde remarque tient à l'efficacité des mesures. Si l'on s'en tient aux abus classiques mis toujours en avant, on doit bien

admettre que les mesures sont si souvent répétées que l'on peut douter de leur efficacité.

Mais cela pose une question plus générale et d'un tout autre intérêt. Les réformes sont souvent juridiques, institutionnelles, de structures (comme nos sources), et les réformes ne valent que ce que les hommes en font... et comme disait Luther, c'est Dieu qui fera la Réforme.

L'histoire a montré :

- que les réformes imposées par la force ont échoué ou désespéré les hommes. L'échec à peu près général de la réforme des réguliers imposée par les Parlements à la fin du XV^e siècle en France est très net ;
- qu'il y faut cependant une volonté ferme du réformateur et plus ou moins consciente de ceux que l'on veut réformer.

La troisième remarque est plus générale encore. La réforme est en permanence dans l'Eglise, elle est un signe de vitalité. On peut noter, sur le long terme, ce souci de trouver un équilibre entre être au monde et du monde. L'Eglise a quelque chose à dire au monde qui n'est pas du monde, et elle-même ne peut pas vivre hors du monde. Les multiples réformes nous disent quelque chose de cette tension. Qu'il s'agisse du monde féodal, de l'Humanisme ou du monde moderne ; qu'il s'agisse du rapport au pouvoir ou du rapport à la culture. D'où parfois, lorsque l'on étudie l'histoire de l'Eglise, ce sentiment très net d'avancées et de retours en arrière. Et que dire des enseignements de l'Eglise qui vont à l'encontre des évolutions de la société !

L'Histoire des Réformes est à n'en pas douter un critère de l'Histoire générale de l'Eglise... qui donne quelque peu le vertige par toutes les questions qu'il soulève. Ce colloque limité dans le temps et dans l'espace ramène cette histoire à de plus justes mesures et conduira à de bien meilleures conclusions.